



Au préalable nous souhaitons apporter tout notre soutien à la communauté éducative de Terrain Fleury endeuillée la semaine dernière par la perte tragique d'un élève. Nos pensées vont également aux personnels et à la famille du collègue du lycée trois bassins disparu en février dernier.

Ce CSA fait état des créations et suppressions et nous amènera à voter pour ces dernières. Si nous reconnaissons le travail important et précieux de vos services notamment dans sa vision humaine et bienveillante envers les collègues, il n'en reste pas moins que la loi de transformation de la FP du 6 août 2019 qui instaure la fin des FPMN et FPMA a dégradé fortement la transparence de ces opérations, sa fluidité, son exactitude et sa perception par les personnels. Nous ne pouvons en effet que nous étonner du calibrage qui prive les Maths Sciences, l'Espagnol et les SII d'entrer dans l'académie et qui propose une entrée en Technologie, discipline n'ayant toujours pas rattrapé son heure perdue en 6ème et peinant à placer les collègues ! Nous demandons à l'académie d'ouvrir des capacités dans les disciplines où les besoins sont grands et où les collègues attendent de revenir. Le SNALC a rappelé sa proposition de 1000 pts au bout de 5 ans en plus des CIMM pour le Drom d'origine, ce qui faciliterait le retour de ces derniers. Nous avons refusé le calibrage de -5 pour La Réunion et continuons à demander un renfort eu égard aux migrations de jeunes et aux besoins de rattrapage de notre académie. Une baisse de nos effectifs cible par classe dans le secondaire doit être opérée.

Nous rappelons aussi que nous demandons la plus grande transparence et justice avec les moyens humains afférents pour le mouvement intra qui en découlera, car pour certains collègues cette mobilité est indispensable pour des raisons humaines ou de souffrance au travail. Il n'aura échappé à personne que les déplacements dans notre académie deviennent de plus en plus problématiques et aggravent l'état de santé de certains tout en participant du coma circulatoire de l'île. Le temps de route nécessaire pour arriver à ce CSA en est l'illustration ! Cette donnée doit être prise en compte dans les arbitrages opérés sur les zones de remplacement, les AFA, pour l'affectation des contractuels parachutés parfois à l'autre bout de l'île et pour les stagiaires ! Nous vous

alertons sur la multiplication des CSV, réelle dégradation des conditions d'activité, des Spea qui banalisent des affectations hors barème quand il n'y en a pas besoin vu leur nature et l'effectif de certaines disciplines ! En SEGPA, ces SPEA détruisent l'essence de l'enseignement des PLP.

Enfin, pour ce qui est des LDGA, nous ne cesserons de répéter que seuls des GT et CAPA assurent un dialogue social riche et rassurant pour les équipes. Certaines visites répétitives en Maths et en Français, dans le cadre des groupes de besoin n'ont pas participé à une meilleure adhésion au dispositif ! L'abandon du brevet comme condition de passage au lycée est un recul et l'apparition des parcours renforcés en seconde sans aucun financement, seront un nouveau défi pour les lycées en plus de l'étonnante épreuve anticipée de mathématiques qui va complexifier encore l'organisation du chaotique bac Blanc.

La dotation à l'inter CPE de l'académie marque certes un effort et une écoute de nos urgences. Mais quand l'on entend, encore la semaine dernière, qu'un professeur doit « s'adapter aux usagers », qu'un règlement intérieur bafoué par des élèves ne fait pas réagir, qu'aucune intervention n'a lieu dans l'EPLÉ quand des élèves chahutent les cours répétitivement en ridiculisant leurs enseignants, nous ne pouvons que rappeler notre indignation ! Non nous ne sommes pas des profs IA capables de sourire et de gérer nos émotions quand des élèves ne peuvent plus avoir accès aux apprentissages par la faute de groupes qui perturbent incessamment, oui nous devons être soutenus sans aucune hésitation quand des parents écrivent aux enseignants pour critiquer le cours, les évaluations, les punitions, les progressions et encouragent même à défier l'autorité de l'enseignant ! Comment éviter le basculement de notre profession et au-delà de la crise du recrutement si on fait l'autruche quand un personnel souffre dans sa classe, et pire si on l'accable ?

Je rappellerai pour terminer que le code du travail précise que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs » (Livres I à V). L'article 2-1 du décret n 82-453 précise encore cela. Le BO du 5 décembre 2024 stipule dans son volet 2 qu'« Aucune violence, menace, pression ou contestation d'enseignement n'a sa place à l'École de la République » et dans son volet 4 la nécessité de « renforcer la lisibilité des sanctions disciplinaires ». Nous avons entendu votre soutien aux enseignants victimes de ces petits actes répétés qui peuvent faire « craquer » et mener à l'erreur mais c'est sur le terrain que des actions de prévention, d'information et de formation des risques professionnels doivent être mises en place. Je rappellerai que la loi n 2021-1109 a permis la reconnaissance de 2 nouveaux délits réprimés aux articles du code pénal concernant le fait de faire entrave, pour le premier et de faire entorse pour le second, à la fonction d'enseignement. Il est urgent que l'on fasse respecter cette loi dans nos écoles, collèges et lycées !

Jérôme MOTET pour le SNALC Réunion.